

DÉCLARATION DES REVENUS ET DÉPENSES

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2021

Montants en Milliers d'€

COMPTE DE RÉSULTAT	2021	2020
PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Autres produits d'exploitation	11 917	12 444
Production immobilisée	3 248	2 958
Retenues sur droits	122 201	150 646
Reprises sur provisions	12 104	1 451
Transfert de charges	1 954	2 226
Total I - PRODUITS DE GESTION COURANTE	151 423	169 725
CHARGES DE GESTION COURANTE		
Achats et charges externes	51 622	46 769
Impôts et taxes	6 496	6 327
Charges de personnel	136 343	124 499
Dotations aux amortissements	21 271	19 196
Dotations aux provisions	705	14 019
Autres charges d'exploitation	2 811	3 334
Total II - CHARGES DE GESTION COURANTE	219 250	214 143
RÉSULTAT DE GESTION COURANTE (I - II)	-67 826	-44 419
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	5 233	5 156
Intérêts et produits assimilés	24 550	19 283
Total III - PRODUITS FINANCIERS	29 783	24 439
CHARGES FINANCIÈRES		
Intérêts et charges assimilées	-	-
Total IV - CHARGES FINANCIÈRES	0	0
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	29 783	24 439
RÉSULTAT COURANT (I - II + III - IV)	-38 043	-19 980
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	29 567	2 018
Total V - PRODUITS EXCEPTIONNELS	29 567	2 018
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 862	8 841
Total VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 862	8 841
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	12 705	-6 823
Total des produits (I + III + V)	210 773	196 182
Total des charges (II + IV + VI)	236 111	222 985
EXCÉDENT OU INSUFFISANCE DE PRÉLÈVEMENTS À LA FIN DE L'EXERCICE	-25 338	-26 803

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Montants en Milliers d'€

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>	210 958	143 652	67 306	64 925
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,	200 574	143 652	56 922	53 808
Avances et acomptes	10 384	0	10 384	11 117
<i>Immobilisations corporelles :</i>	105 058	79 211	25 847	42 401
Terrains	2 438	0	2 438	15 938
Constructions	42 137	30 912	11 225	15 015
Autres immobilisations corporelles	60 366	48 299	12 067	11 065
Avances et acomptes	118	0	118	383
<i>Immobilisations financières :</i>	31 168	12	31 156	31 575
Participations	10 645	0	10 645	10 645
Créances rattachées à des participations	13 026	0	13 026	13 371
Prêts	6 913	0	6 913	6 913
Autres immobilisations financières	584	12	572	646
Total I - ACTIF IMMOBILISÉ	347 184	222 875	124 310	138 900
ACTIF CIRCULANT				
Créances :	432 823	2 672	430 151	406 894
Créances Clients et Comptes rattachés	231 924	0	231 924	216 811
Autres créances				
Sociétaires	37 164	2 672	34 492	31 416
Autres créances d'exploitation	5 706	0	5 706	4 724
Créances diverses	158 028	0	158 028	153 944
Valeurs mobilières de placement	719 438	0	719 438	787 169
Disponibilités	293 290	0	293 290	201 475
Total II - ACTIF CIRCULANT	1 445 551	2 672	1 442 879	1 395 538
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges diverses d'avance	6 158	-	6 158	4 780
Insuffisance de prélèvements à la fin de l'exercice	25 338	-	25 338	26 803
Total III - COMPTES DE RÉGULARISATION	31 496	0	31 496	31 583
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	1 824 231	225 547	1 598 685	1 566 021

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021

Montants en Milliers d'€

PASSIF	2021	2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	13 402	13 268
Total I - CAPITAUX PROPRES	13 402	13 268
PROVISIONS		
Provisions pour risques et charges	5 682	16 755
Total II - PROVISIONS	5 682	16 755
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	246	55
Dettes diverses	1 154 978	1 122 252
Dépôts reçus (dons et legs constitution de prix)	0	3 743
Droits collectés à reverser	914 884	893 314
Usagers - sociétés étrangères	7 452	11 013
Redevances notifiées aux usagers mais non réglées	191 292	173 347
Sociétaires	41 351	40 835
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 794	10 321
Dettes fiscales et sociales	65 007	54 709
Autres dettes	12 387	9 227
Excédent de garantie des œuvres sociales sociétaires	324 905	323 155
Aide à la création (25% Copie privée)	12 283	16 279
Total III - DETTES	1 579 600	1 535 998
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 598 685	1 566 021

OBSERVATIONS SUR LES COMPTES SOCIAUX

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la Sacem sont établis conformément au règlement N°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général.

Depuis l'exercice 2018, la Sacem applique également le nouveau règlement de l'ANC n°2017-07 du 1^{er} décembre 2017 relatif à l'harmonisation des règles comptables et de présentation des documents de synthèse des organismes de gestion collective des droits d'auteur et droits voisins (règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2017).

En complément des informations prévues par le règlement de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, l'annexe des comptes annuels comporte ainsi les nouvelles informations mentionnées aux articles 131-2 à 131-8 du nouveau règlement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Sacem :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Importance relative.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits à l'actif du bilan est celle du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a et b Immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

Une immobilisation incorporelle ou corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies :

- Il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants ;
- Son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

a bis Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont enregistrés à leur valeur d'acquisition ou, lorsqu'ils sont créés en interne, à leur coût de production lorsqu'il peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire entre 2 et 9 ans en fonction de la durée probable d'utilisation.

b bis Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Depuis l'exercice 2013, il a été décidé d'inscrire à l'actif du bilan les frais liés à l'acquisition des immobilisations, et de les amortir sur la durée du bien correspondant.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation :

- Constructions	30 ans
- Agencements et installations	3, 5, 10 ou 20 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Mobilier et matériel de bureau	3, 5 ou 10 ans
- Matériel informatique	3 ou 5 ans

Les matériels, dont la valeur unitaire est inférieure à 500 € HT, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

a et b ter Valeur d'inventaire des immobilisations

À chaque clôture, la Société apprécie s'il existe un indice quelconque de perte de valeur des actifs corporels et incorporels. Les indices de perte de valeur sont l'obsolescence, la dégradation physique, les changements importants dans le mode d'utilisation, et autres indications externes.

Si tel est le cas, la Société détermine la valeur actuelle de ces actifs et la compare à leur valeur nette comptable pour calculer une éventuelle dépréciation.

La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage.

c Immobilisations financières

Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Si leur valeur actuelle s'avérait inférieure à celui-ci, une dépréciation est constatée.

d Créances « usagers »

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles correspondent aux factures de droits émises aux usagers. Les créances présentant un risque d'irrécouvrabilité ne font pas l'objet d'une dépréciation car les droits ne sont reversés aux ayants droit qu'après leur encaissement préalable.

Ainsi, en cas d'irrécouvrabilité, une minoration des créances est constatée à l'actif, compensée au passif par une minoration du poste « redevances notifiées aux usagers mais non réglées », sans impact sur le compte de gestion.

e Créances « Sociétaires »

Les comptes des sociétaires débiteurs présentant un risque de non-recouvrement pour absence ou insuffisance de droits font l'objet d'une provision, ajustée chaque exercice. Celle-ci s'évalue à 2 671 807 € à fin décembre 2021.

f Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

g Valeurs Mobilières de Placement

Le portefeuille est composé essentiellement d'obligations, de titres de créances négociables et de contrats de capitalisation facilement convertibles en un montant connu.

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur valeur d'origine.

La politique générale d'investissement de la Sacem a toujours été basée sur le principe de la sécurité du capital investi. C'est ainsi que dans cette démarche de sécurité et de qualité de ses placements, la Sacem s'est toujours interdite de procéder à des arbitrages, conservant les titres jusqu'à leur échéance pour pouvoir toujours bénéficier de la garantie du capital. Dès lors, ce portefeuille est présenté en trésorerie et aucune dépréciation n'est constituée sur la base des cours de marché à la clôture.

Pour information les moins-values potentielles des placements s'élèvent au 31 décembre 2021 à 5 012 084 € et les plus-values à 30 267 713 €.

h Provisions

La Sacem comptabilise au passif du bilan les provisions suivantes :

- Les provisions « Médailles du travail » : les médailles d'honneur du travail récompensent l'ancienneté des services rendus à la Sacem. Leur attribution s'accompagne du versement d'une prime pour les 20 et 30 ans d'ancienneté. La provision est déterminée selon la méthode des « unités de crédit projetées ».
- Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

i Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et charges qui ne relèvent pas, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, des activités courantes de la Sacem.

j Engagements hors bilan

L'engagement au titre des « Indemnités de fin de carrière » est déterminé selon la méthode des « unités de crédit projetées ».

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

a Crise sanitaire

Les mesures gouvernementales mises en place dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ont continué d'impacter très fortement l'activité musicale.

Cette diminution a entraîné une baisse des droits généraux et une diminution des ressources du compte de gestion mais aussi des ressources du compte des œuvres sociales et culturelles de la Sacem.

La Sacem a reconduit ses actions en faveur de ses membres afin de les aider à surmonter les conséquences de la crise sanitaire ; versement d'aides directes non remboursables, programmes renforcés d'aides aux éditeurs, avances exceptionnelles avec un remboursement à partir de janvier 2023 étalé sur 5 ans.

Un Fonds de sécurisation des revenus a été créé avec le soutien du Centre national de la musique (CNM). Ce fonds est destiné aux auteurs et aux compositeurs dont la rémunération issue de la gestion collective a connu une baisse supérieure à 40% du fait de la crise sanitaire

Avec le programme « Tous en live », la Sacem a souhaité aider à la reprise de l'activité du secteur des « cafés, hôtels, restaurants » (aide pour l'organisation de concert)

b Collectes Online

La croissance des collectes Online (+23 %) se poursuit poussée par la croissance organique du marché et la conclusion de nouveaux contrats. Ainsi le montant des collectes a dépassé le Milliard d'euros.

c Activité au Liban

L'activité de la succursale demeure gravement impactée par la crise économique et financière que traverse le Liban. La dévaluation de la Livre Libanaise a conduit à dévaloriser le montant des collectes, parallèlement une subvention d'un montant a été accordée à la succursale.

d Immobilier

Travaux immobiliers :

Des travaux d'aménagement ont été réalisés au siège social dans le cadre de l'accueil aux sociétaires et dans les locaux destinés à la direction de l'informatique.

Cessions immobilières :

La Sacem a cédé trois biens immobiliers respectivement à Neuilly-sur-Seine, à Saint Germain-en-Laye et à Épinal.

e Accord d'entreprise

Un accord relatif à la mise en place d'un dispositif spécifique d'activité partielle de longue durée a été signée avec les organisations syndicales en avril 2021 afin de préserver l'emploi dans un contexte de baisse de l'activité de la Sacem liées aux mesures gouvernementales de gestion de la crise sanitaire Covid.

f Crise Ukrainienne

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que ce conflit n'a pas d'impact significatif, en raison des motifs suivants :

- Absence de montants collectés pour 2021 en provenance de l'Ukraine